

Décision

Générale

colonial

Décision n° 286 concernant les Ministères.

n° 286

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

5 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Mme Andrianirina (Marie-Claire), ex-secrétaire dactylographe auxiliaire est réengagée en la même qualité et mise à la disposition du Ministre des Travaux Publics et du Port, pour compter du 15 mars 1960, en remplacement numérique de Mlle Jehl, démissionnaire. Mme Andrianirina est classée à la 2e catégorie, échelle IX, 1er échelon, indice local 725 et conservera une ancienneté de 5 mois, 16 jours.